Α	MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉE								
	OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)				OPÉRATIONS NON IMPOSABLES				
01	Ventes, prestations de services	0979		04	Exportations hors l	JE		0032	
	Autres opérations imposables	·			Autres opérations non imposables			0033	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044		5A	Ventes à distance t membre d'arrivée .			0047	
	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	0045			Livraisons intracon			0034	
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations	0024	de chale en Fran			vraisons d'électricité, de gaz naturel, e chaleur ou de froid non imposables n France			
3A	de montage:	0031		07	Achats en franchis	e		0037	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)			0043	
	Régularisations (important : cf. notice)	0036		7B	Régularisations (important : cf. notice)				
В	DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER								
	TVA BRUTE						Base hors t	axe	Taxe due
	Opérations réalisées en France métropol	itaine							
80	Taux normal 20%					0207			
09	aux réduit 5,5%				0105				
9B	aux réduit 10%					0151			
	Opérations réalisées dans les DOM	pérations réalisées dans les DOM							
10	Faux normal 8,5%					0201			
11	aux réduit 2,1%					0100			
12									
	Opérations imposables à un autre taux (l								
13	Ancien taux					0900			
14	Opérations imposables à un taux particulier	(décom	pte effectué sur annexe	331	0 A)	0950			
		,			· · · · · ·			0600	
	TVA antérieurement déduite à reverser							0602	
OD	commes a ajouter, y compris acompte cong		6 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)			0002			
	La ligne 11 ne concerne que les DOM.				Dont TVA sur importations bénéficiant du dispos				
	Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % sont déclarées sur l'annexe 3310 A.				d'autoliquidation			0046	
								0035	
	TVA DÉDUCTIBLE				Dont IVA sui operations à destination de monaco			0038	
	TVA DÉDUCTIBLE							0700	
	Biens constituant des immobilisations							0703	
	20 Autres biens et services							0702	
21	(dont regularisation sur de la TVA collectee [cf. notice])	0059	
	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration							8001	
2C	Sommes à imputer, y compris acompte con				l l	0603			
				23	Total TVA déducti				
	ndiquer ici le coefficient de taxation unique pplicable pour la période s'il est différent %				Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM		0709		
					(articles 295-1-5° et 295 A			0703	
	CRÉDIT				TAXE À PAYER				
	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705		28	TVA nette due (lig	ne 16 – I	ligne 23)		
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002			Tayos assimiláos	calculác	e eur		
	Crédit de TVA transféré à la société tête			29	Taxes assimilées annexe n° 3310 A			9979	
	de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005							
	•	5000			Total à payer acqu de groupe sur la d				
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA)	8003		AB	récapitulative 331	0-CA3G			
	(Cette somme est à reporter ligne 22	-0000			(lignes 28 + 29)			9991	
	Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.				Total à payer (lignes 28 + 29 – AB) (Noubliez pas de joindre le règlement correspondant)				
					, and a particular of the part				

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.